



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 7154

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les centres de soins contribuant au maintien à domicile des personnes âgées. Pour des raisons morales et financières, mais également pour des raisons tenant à l'équilibre familial, il est souhaitable de promouvoir le maintien des personnes âgées à domicile. De nombreux services ont été mis en place et développés en ce sens. Les centres de soins et services de soins à domicile contribuent à cette politique grâce à un travail en équipe, un personnel compétent et dévoué donnant des soins de qualité. Aujourd'hui, beaucoup sont néanmoins confrontés à de graves difficultés financières en raison d'une non-adaptation de la nomenclature à la prise en charge des personnes dépendantes (dégressivité de la prise en charge), d'une non-revalorisation des actes et de l'indemnité kilométrique... Il lui demande en ce sens quelles dispositions sont envisagées pour permettre une prise en charge en fonction des coûts réels des personnes âgées favorisant ainsi le maintien à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7154

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4310